



**Note d'information relative aux visas nationaux**  
**Visa pour un service volontaire**  
**(Service volontaire allemand (BFD), année de volontariat social (FSJ), année de volontariat écologique (FÖJ), service volontaire européen (SVE))**

**Remarques générales**

- Avant de vous présenter, veuillez prendre rendez-vous pour une demande de visa Volontariat via le système de prise de rendez-vous du Ministère des Affaires étrangères. Vous trouverez le lien sur la page web de l'Ambassade. Veuillez vous présenter personnellement au guichet et soyez ponctuel.
- Les certificats, diplômes ou documents similaires fournis doivent **être des originaux**. Les originaux vous seront restitués après le traitement de votre demande.
- **La durée régulière de traitement des demandes de visa est d'environ trois mois** mais peut être plus longue dans certains cas.
- **Nous vous prions de ne pas vous enquérir de l'état d'avancement de votre dossier avant l'expiration de la durée régulière de traitement de votre demande.** Cela engendre en effet un surcroît de travail important pour le service des visas auquel il n'est pas possible de répondre.
- La réservation de billets d'avion n'est pas nécessaire pour une demande de visa. **Prière de n'acheter votre billet qu'après obtention de votre visa.**
- Veuillez déposer un dossier complet. Au cas où il manque certains documents, les candidats disposent d'un **délai de 5 jours** ouvrables pour les soumettre. Faute de quoi, la demande risque d'être rejetée.
- L'ambassade se réserve le droit de demander d'autres pièces.

**Informations générales**

Un visa peut être octroyé pour la participation à un service volontaire en Allemagne (année de volontariat social (FSJ), service volontaire allemand (BFD) et année de volontariat écologique (FÖJ). Un visa est octroyé pour la participation au service volontaire européen (SVE) si les conditions sont remplies. La durée du service volontaire peut être de 6 à 24 mois, la règle étant cependant une année complète.

Les objectifs du séjour sont l'engagement pour l'intérêt général ainsi que l'acquisition de compétences.



### Check-list pour les demandes de visa pour un SERVICE VOLONTAIRE

Veuillez lire attentivement les remarques et informations générales mentionnées au recto.  
La liste ci-dessous vous permet de vérifier, en cochant les cases correspondantes, si votre dossier de demande de visa est complet. Tous les documents figurant sur cette liste doivent être soumis **sous la forme et dans l'ordre** requis.

- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Un (1) <b>formulaire de demande VIDEX</b> , dûment <b>rempli en ligne et signé</b> avec des informations en vertu de l'article 54 de la loi relative au séjour des étrangers en Allemagne (AufenthG)   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) <b>photo d'identité</b> récente pour passeport biométrique   |
| <input type="checkbox"/> Un <b>passeport</b> en cours de validité (avec au moins 2 pages vierges)   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) copie simple de la page d'identité de votre passeport en cours de validité   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) copie du <b>Contrat (Vereinbarung)</b> signé par les deux parties contractantes (+ <b>original</b> le cas échéant) :<br>-> <b>Service volontaire allemand (BFD)</b> : votre contrat doit être signé par l'Office fédéral de la famille et des fonctions relatives à la société civile (BAFzA) ainsi que par la structure d'accueil, la centrale et, le cas échéant, la structure organisant le volontariat (organisme prestataire).<br>-> <b>Volontariat social (FSJ) / Volontariat écologique (FÖJ)</b> : votre contrat doit être signé par l'organisme prestataire et, le cas échéant, la structure d'accueil.<br>-> <b>Service volontaire européen (SVE)</b> : votre contrat doit être signé par une Agence nationale Erasmus+ « Jeunesse en action » et l'organisation coordinatrice. La convention de volontariat décrivant les missions et les apprentissages escomptés doit être signée par l'organisation coordinatrice et le/la volontaire. |
| <input type="checkbox"/> Une (1) <b>Lettre de motivation signée</b> , en Allemand. Celle-ci doit refléter la personnalité du demandeur et présenter les attentes liées au séjour prévu et le bénéfice professionnel et personnel escomptés, ainsi que les projets d'avenir du demandeur.  |
| <input type="checkbox"/> Un (1) <b>Curriculum Vitae</b> complet, en Allemand, indiquant notamment la formation et le cas échéant l'expérience professionnelle,  |
| <input type="checkbox"/> <b>Original + Une (1) copie de chaque certificat, attestation et diplôme cité dans le CV, le tout rangé par ordre chronologique</b>  |
| <input type="checkbox"/> <b>Original + Une (1) des relevés de notes</b> relatifs aux diplômes fournis   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) copies de la dernière <b>fiche de paie</b> de chaque activité rémunérée  |
| <input type="checkbox"/> <b>Original + Une (1) copie de chaque des certificats de langue allemande</b> délivrés par le Goethe Institut (CGM)<br>- niveau A2 minimum pour le FSJ/FÖJ<br>- niveau B1 minimum pour le BFD avec les <b>4 modules complets</b><br>- éventuellement attestation de la structure d'accueil / de l'organisme prestataire confirmant qu'elle / il renonce à des connaissances linguistiques ou que vous pouvez acquérir des connaissances linguistiques par des cours de langue après votre entrée en Allemagne.   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) <b>confirmation d'hébergement</b>  |
| <input type="checkbox"/> <b>Le cas échéant : Permis de résidence à Madagascar pour les demandeurs d'une nationalité autre que la nationalité malgache</b>   |
| <input type="checkbox"/> Une (1) copie de l' <b>assurance maladie (Krankenversicherung)</b> conforme aux normes de l'UE (valable pour tout l'espace Schengen, avec une couverture minimale de 30 000 euros, et pour la totalité du séjour en Allemagne)   |

### Droits de visa

- |  |
|--|
| <input type="checkbox"/> Le droit de visa s'élève à 75 euros.<br>Mode de paiement accepté : en espèces et <b>en Ariary</b> (selon le cours de change de l'ambassade) |
|--|